

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne de document d'informations budgétaires et financières, cette note de présentation, ainsi que les maquettes budgétaires seront mises en ligne sur le site internet de la CAHM : <https://www.agglo-heraultmediterranee.net>, après leur adoption.

Depuis l'exercice 2023, l'ensemble des budgets primitifs sont votés avant la fin de l'année calendaire. Par conséquent, les résultats N-1 seront repris lors du budget supplémentaire, voté au cours du 1^{er} semestre 2025.

Ainsi, les 16 Budgets Primitifs 2025 seront soumis, sans reprise des résultats, au Conseil Communautaire lors de sa séance ordinaire du lundi 16 décembre 2024, avec leur nomenclature respective :

- Budget principal (M57)
- 15 Budgets Annexes :
 - 7 de parcs d'activités (M57) : La Capucière à Bessan, Le Puech à Portiragnes, L'Audacieux à Florensac, La Méditerranéenne à Agde, Le Roubié à Pinet, Jacques Cœur à Montagnac, l'Extension la Source à Vias
 - Hameau Agricole de Saint-Thibéry (M57)
 - Hameau Agricole de Montagnac (M57)
 - Ordures Ménagères (M57)
 - GEMAPI (M57)
 - GIGAMED (M57)
 - Transport (M43)
 - Eau et Assainissement (M49)

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le contexte actuel autour de la Loi de Finances 2025 (LF 2025), présentée par le gouvernement, est marqué par un objectif de réduction du déficit public à 5% du PIB dès 2025, grâce à un effort budgétaire de 60 milliards d'euros. Cette stratégie combine 40 milliards d'économies sur les dépenses publiques et 20 milliards provenant de hausses d'impôts. Cette approche intervient dans un environnement économique tendu, caractérisé par une inflation persistante et une croissance modérée.

Au moment de la rédaction de cette note, postérieure à notre Rapport d'Orientation Budgétaire, le projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025) est en cours d'examen au Sénat après avoir été rejeté par l'Assemblée nationale le 12 novembre dernier. Les sénateurs ont entamé leurs débats le 25 novembre et ont jusqu'au 11 décembre pour voter sur l'ensemble du texte.

Sans prétendre à l'exhaustivité de la version finale de la LF 2025, puisque le PLF 2025 devra repasser par l'Assemblée Nationale, où des ajustements ou compromis pourraient être envisagés avant l'échéance légale de 70 jours pour son adoption définitive, les éléments à suivre, recensent les principales mesures du PLF 2025, et les hypothèses sont les suivantes :

- Le taux de croissance est prévu à + 1,1% en 2025 (contre 1,4% en 2024)
- Une inflation hors tabac à 1,5% en 2025, 1,7% en 2026
- En 2024, la dépense publique, en pourcentage du PIB, continue sa baisse progressive. Cependant, malgré la baisse, les prévisions pour 2025 ne prévoient pas un retour au niveau d'avant crise
- Selon les critères de Maastricht, le ratio des dépenses publiques en pourcentage du PIB est ajusté pour refléter les normes comptables européennes, y compris certains ajustements pour la dette et les déficits des administrations publiques. L'objectif global à moyen terme est de ramener le déficit public à 3% du PIB en 2029. Or, en 2024, il pourrait atteindre 6,1%. Ainsi, ce retour à l'équilibre budgétaire est désormais prévu d'ici 2029 pour atténuer les effets économiques négatifs d'un ajustement trop rapide.

Les dispositions qui seront retenues pour le Budget 2025 de l'Etat et qui impacteront les communautés d'agglomérations ne sont pas encore définitives, mais les principales mesures envisagées à ce jour sont les suivantes, comme indiquées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire :

A. Gel des dotations

L'article 61 propose des aménagements au dispositif DGF des collectivités territoriales et des EPCI. L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2024, donc en baisse par rapport à l'inflation, ce qui représente une contrainte pour les collectivités, en particulier pour les agglomérations, qui devront financer leurs services avec un budget limité en croissance. **Impact pour la CAHM : - 28 408 €.**

B. Suppression de l'indexation de la fraction TVA affectée aux collectivités locales

L'article 31 modifie le dispositif de transfert d'une fraction de TVA aux collectivités territoriales. En effet, à compter de 2025, les fractions individuelles de TVA s'appliquent au produit brut budgétaire de TVA, diminué des remboursements et dégrèvements, de l'année précédente et non plus de l'année courante. Par conséquent, en 2025, le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé en 2024, minoré ou majoré de la régularisation à venir en 2025 issue de l'écart entre la TVA définitive de l'année 2024 et la TVA révisée pour cette même année.

La dynamique 2025 n'est pas perdue, mais retardée d'une année dans sa perception par les collectivités. Le produit 2025 est pour l'heure identique au produit 2024 après régularisation. Il n'y aura pas de dynamique fiscale sur la TVA en 2025 et dorénavant l'indexation de la TVA s'effectuera sur N-1 et non N.

Ce produit 2025 est estimé à l'identique à 2024 après régularisation, ce qui nous ramène au niveau de 2023. **Impact pour la CAHM : -689 752 €.**

C. Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Ce mécanisme de remboursement qui soutient les collectivités territoriales pour leurs investissements en réduisant leur coût net de TVA passerait de 16,404 % à 14,850 % avec la suppression de taux pour le fonctionnement. En outre, l'exécutif met fin au remboursement des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés ainsi que des prestations de solutions liées à l'informatique en nuage. **Impact pour la CAHM : -112 000 €**

D. Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Face au déficit de la CNRACL, le gouvernement envisage de rehausser le taux de cotisation retraite des employeurs territoriaux de 4 points en 2025 (deux nouvelles hausses sont envisagées en 2026 et 2027). Le relèvement des cotisations risque de mettre en péril nos finances, qui sont déjà fortement touchées par les mesures de contraintes budgétaires imposées par la loi de finances. **Impact pour la CAHM : + 420 000 €**

E. Création d'un fonds de réserve

L'article 64 du PLF 2025 instaure, à compter de 2025, un mécanisme de prélèvement potentiel sur le montant des impositions versées aux communes, aux EPCI, aux départements et aux régions dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal de 2023 dépassent 40 M€ (567 collectivités satisfont ce critère). Le prélèvement serait plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Il sera potentiellement activé (III de l'article) dès lors que le solde budgétaire effectif des collectivités territoriales et de leurs groupements de l'année précédente sera inférieur au solde de référence prévu en loi de finances initiale pour cette même année. Son montant sera égal à cette différence.

Pour la CAHM : ce prélèvement se serait élevé à 944 130 € (source : Intercommunalités de France, le 10/10/2024). Toutefois, parmi les contributeurs potentiels, les 300 1ers EPCI classés en fonction de leur indice synthétique N-1, considérés comme les plus fragiles, échappent à ce prélèvement. **La CAHM aurait un indice de 2,8464, ce qui nous exonèrerait de ce prélèvement.**

La loi prévoit (VIII de l'article 64) qu'à partir de l'année suivante, les trois instruments nationaux de péréquation horizontale que sont le FPIC pour le bloc communal, le fonds national de péréquation des DMTO pour les départements et le fonds de solidarité régional pour les régions seront abondés par tiers sur trois ans. Les ressources prélevées resteraient donc dans la sphère des collectivités, et le Comité des Finances Locales aurait la responsabilité de répartir le montant de cet abondement.

F. Fonds vert

Le gouvernement propose là aussi une réduction des crédits alloués au Fonds vert pour la transition écologique, passant de 2 à 1,5 milliard d'euros pour 2025. Ce fonds, destiné à financer des projets environnementaux locaux, est essentiel pour les agglomérations dans leurs efforts de transition énergétique et de développement durable.

Enfin, le gouvernement entend renforcer la gestion des finances publiques par des mesures de suivi de l'évolution des comptes publics et d'efficacité. Ces mesures impliquent que la CAHM devra revoir ses priorités en matière de dépenses et demeurer vigilante dans la gestion de ses ressources, tout en poursuivant ses efforts pour des services publics de qualité et des projets de transition écologique.

G. Autres mesures du PLF 2025

Il est probable que le montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de 1 Milliard d'€ stable depuis 2016, soit similaire en 2025.

Le débat sur les orientations budgétaires a eu lieu lors de la séance du Conseil Communautaire du lundi 25 novembre 2024. Ce débat s'est tenu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire et a été approuvé à la majorité des votants.

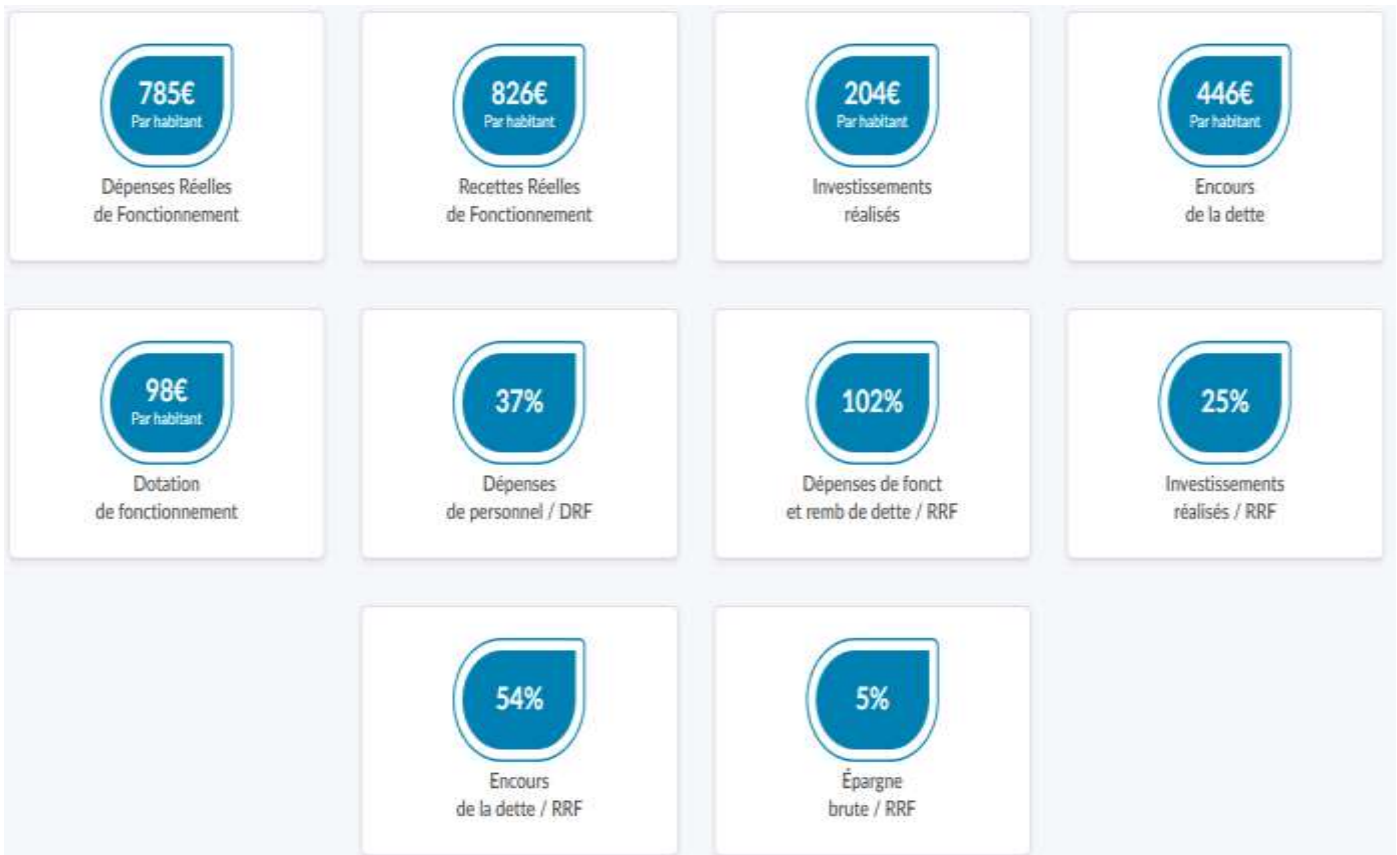
Les budgets primitifs 2025 sont présentés et soumis au vote, sans reprise anticipé des résultats de l'exercice 2024 et sans reports. Les ajustements qui seront nécessaires, après la promulgation de la Loi de Finances 2025 seront donc considérés lors du vote des Budgets Supplémentaires.

II. BUDGET PRINCIPAL

Il est important de noter que le PLF 2025 prévoit de faire contribuer les collectivités à la résorption du déficit national. A ce titre, il inclut plusieurs mesures ayant des impacts notables sur les communautés d'agglomération et les collectivités locales, et engendre par conséquent **des contraintes sur le budget de la CAHM**, ce qui explique que le projet de budget initial 2025 de la CAHM a été largement revu. Toutefois, et **du fait de ces mesures nationales drastiques, notre capacité d'autofinancement est diminuée et nos ratios financiers dégradés.**

Fonctionnement	Investissement
69 399 908 €	23 112 716 €

La population au 1^{er} janvier 2024 était de 82 169 habitants, soit en augmentation de 552 habitants. Les données synthétiques sur la situation financière de notre EPCI comprennent les ratios suivants :



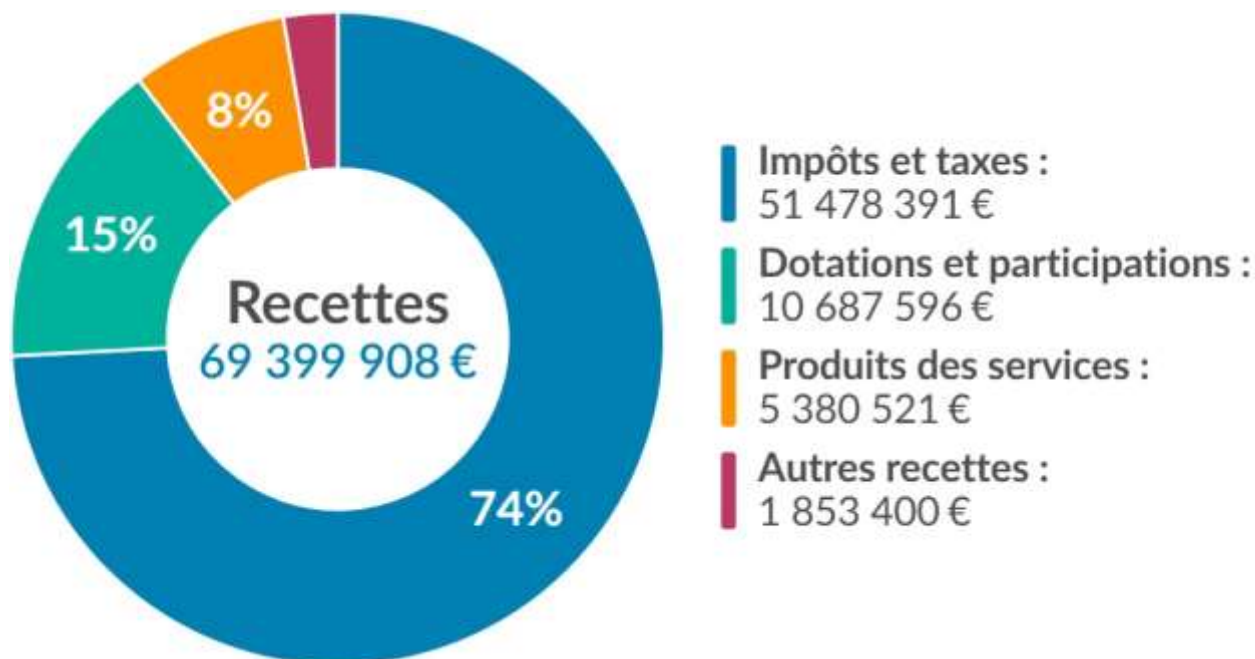
II.1. Section de Fonctionnement

Les évolutions mentionnées ci-dessous au niveau des chapitres, sont calculées par rapport au prévu 2024 (BP+DMs). Les recettes ont été estimées, dans l'attente de la LF2025 et des notifications de l'Etat qui devraient intervenir fin mars ou début avril 2025.

A. RECETTES

Dont 67 884 908 € de recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » est estimé à 92 100 € et correspond aux remboursements de rémunérations de personnel que perçoit la CAHM (agents des postes intercommunales et indemnités journalières des agents non titulaires).



Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses » est en hausse de 66 186 € (1,25%) et s'élève à 5 380 521 €. Ce chapitre regroupe majoritairement les remboursements des salaires des agents mis à disposition de l'office du tourisme communautaire, des budgets annexes Eau, Assainissement, Transport, Gigamed et GEMAPI et les remboursements des services communs avec la ville d'Agde : ordonnancement, magasins, maintenance mécanique et direction des systèmes d'information. Les redevances relatives à la fibres optique sont enregistrées sur ce même chapitre.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » est évalué à 18 903 711 €.

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé, les attributions de compensation sont prévues à l'identique, soit 264 653 €.

La CAHM devrait être toujours bénéficiaire du FPIC pour un montant de 1 330 735 €, estimé en baisse de -31 902 €.

Depuis 2021, une partie importante de notre fiscalité dépend désormais de l'évolution du produit de TVA au niveau national. Pour 2025, l'Etat a décidé de ne pas redistribuer l'évolution de ce produit aux collectivités. Ainsi, une prévision prudente de la fraction de TVA, compensatoire de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) est préconisée, et est donc prévue à son niveau de 2023, soit 13 364 047 €. Il est à noter que le montant définitif de la TVA 2024 (prévu : 13 784 817 €) ne sera connu qu'au cours des premiers mois de l'année 2025.

Une prévision prudente également pour la fraction compensatoire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à hauteur de 3 944 276 €. Depuis 2023, supprimée et compensée avec une affectation du produit de TVA nationale (notification 2023 : 3 851 761 €), pour les Collectivités. Côté entreprises, la suppression de la CVAE serait décalée et échelonnée sur plusieurs années.

Le chapitre 731 « Fiscalité Locale » est prévu à 32 574 680 €.

En 2025, la CAHM n'envisage pas de modifier ses taux d'imposition qui devraient donc rester inchangés par rapport à 2024 (THRS = 10,88% ; TFB = 2,75% ; CFE = 33,40% ; TEOM = 15,44% ; TFNB = 3,45% ; VT = 0,8%).

Les valeurs locatives servant de base de calcul à la taxe foncière ont été estimées avec une revalorisation de l'ordre de +1,9%, contre +5% en 2024 et +7,1% en 2023, en raison de la stabilisation de l'inflation sur les douze derniers mois.

Ainsi, les produits prévisionnels attendus sont :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 9 641 566 €
- Foncier Bâti : 4 308 695 €
- Foncier Non Bâti : 118 580 €

Le produit de la Taxe Additionnelle du Foncier Non Bâti est prévu au même niveau que 2024 : 347 639 €.

Quant aux impôts des entreprises, ils évolueraient de +1,41% pour la CFE, soit 10 761 233 € et de 749 919 € pour l'IFER soit +2%.

Pour finir, le coefficient de la Taxe sur les Surfaces COMMerciales (TASCOM) est maintenu à 1,20%, soit un produit attendu de 1 547 048 € correspondant à une augmentation de 15 317 €.

La taxe de séjour estimée est de 5 M€ pour 2025. Elle sera intégralement reversée à l'Office de Tourisme Communautaire « Cap d'Agde Méditerranée ». Le même montant est prévu à l'article 73918 du chapitre 014 « atténuations de produits, en dépenses de fonctionnement.

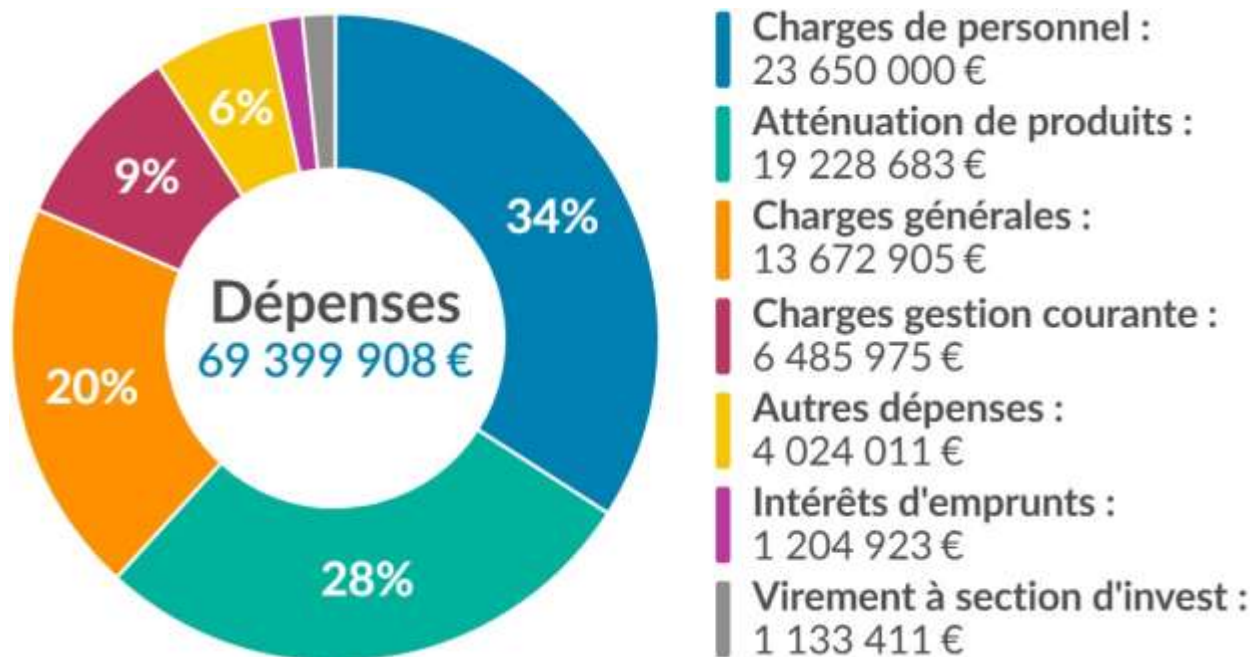
Le chapitre 74 « dotations et participations » s'élève à 10 687 596 €.

Les prévisions de ce chapitre sont en hausse de 155 070 €, du fait d'une augmentation des financements et subventions et de l'évolution de la compensation CET (CVAE et CFE) qui serait de +29 523 €.

Alors que la Dotation d'Intercommunalité progresserait de 58 796 €, soit +1,02%, notre Dotation de Compensation diminuerait de 3,68%. La DGF estimée, serait de 8,08 M€, comme l'an dernier, soit en légère baisse de 28 408 €.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est de 246 300 € et retrace essentiellement les revenus des locaux loués.

B. DEPENSES



Dont 64 466 496,80 € de dépenses réelles de fonctionnement, soit en diminution de -5 % par rapport au prévu 2024, répondant ainsi à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé par l'article 17 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023/2027 puisque inférieure à +1,5%.

Les dépenses d'ordre sont de 4 933 411,20 €.

Le chapitre 011 « charges à caractère général », prévu à 13 672 905 € en baisse de 0,35% soit -48 630 €.

La CAHM poursuit sa démarche de réduire ses charges à caractère général. Cependant, certains postes de dépenses sont en augmentation, en lien avec l'inflation et les révisions de prix de nos marchés, comme les contrats de prestations et de maintenance : +193 250 €, les contrats d'assurance : +55 000 €, les locations et charges immobilières : +31 750 € d'autres sont en baisse, notamment le nouveau groupement de commande d'électricité contracté en 2023 avec Hérault Energie : -30% sur l'électricité, -40% sur le gaz et sur l'éclairage public (-85 000€) et la gestion du parc des copieurs (redéploiement vers des dépenses 'investissement) : 31 000 €.

Les dépenses directes pour notre délégation du service nettoyage sont de 6,3 M€ et les charges d'exploitation du centre aquatique intercommunal « Ô Pezenas » sont de 520 000 € (maintenance : 360 000€/énergie : 160 000 €).

380 000 € sont prévus pour le financement de l'ingénierie OPAH Renouvellement Urbain multisites et du PIG Hérault Méditerranée.

78 000 € sont inscrits pour les actions menées aux chantiers d'insertion, 55 000 € pour des études PAEHM, enfin, 47 460 € sont prévus pour l'étude plan de paysages, visant à valoriser les paysages de l'agglomération.

Le chapitre 012 « charges de personnel », prévu à 23 650 000 €, est en augmentation de 3,37%.

Cependant, comme chaque année, ce chapitre doit s'analyser conjointement avec les remboursements de charges de personnel, retracés aux chapitres 013 et 70.

	Prévu 2023	Prévu 2024	BP 2025	
Dépenses	21 890 000 €	22 880 000 €	23 650 000 €	
Recettes	4 461 000 €	4 856 766 €	5 129 850 €	
Coût net	17 429 000 €	18 023 234 €	18 520 150 €	+ 2,76 % Soit 496 916 €

L'effectif global de la CAHM, détaillé dans l'annexe « Etat du Personnel » du Budget Principal est de 511 agents. La maîtrise de l'effectif reste un élément important permettant de contenir les dépenses de personnel.

Les augmentations du SMIC et de la valeur du point d'indice de la fonction publique courant 2023 et 2024 ont dorénavant un impact sur un exercice complet. De plus, les annonces gouvernementales laissent entrevoir la possibilité d'une augmentation importante des cotisations retraite des employeurs. Les cotisations à la CNRACL ont déjà augmenté d'un point en 2024. Le PLF2025 prévoit +4 points, soit une augmentation estimée à 420 000 € (54,55% justifiant l'augmentation du chapitre 012).

Le chapitre 014 « atténuation de produits »

Ce chapitre est prévu en recul du fait d'une prévision de taxe de séjour à 5 000 000 € (compensé en recette, comme vu précédemment au chapitre 731) au lieu de 5 200 000 € en 2024. De plus, le reversement compensatoire de fraction de TVA pour la Taxe d'habitation et pour la CVAE au titre de l'année 2024 (150 869 € en 2023) n'a pas été prévu. En effet, nous n'avons pas encore d'éléments nous permettant d'anticiper la régularisation à la hausse ou à la baisse qui nous sera notifiée par l'Etat début 2025.

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé à cette date, les Attributions de Compensation versées aux communes sont prévues inchangées (4 051 308,80 €).

Enfin, le prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) reste identique depuis 2017, soit : 10 097 375 €.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élève à 6 485 975 €, soit -34,29% par rapport à 2024. Cela s'explique principalement par la prévision en 2024 de 3,4 M€ de participation au budget annexe PAEHM La Capucière (non renouvelé en 2025) et de l'ajustement de -134 037 € de notre contribution à la Ville d'Agde pour la délégation de gestion des centres aquatiques d'Agde et de Pézenas qui est prévue à 1 647 600 €.

Les subventions aux associations seront dans leur ensemble limitées autour de 0,81 M€ ; la participation à l'agence d'attractivité « BLUE Invest » créée en partenariat avec Sète Agglopol Méditerranée s'établira à 261 250 €, en baisse de 5%.

Du fait de l'entrée de l'OTC Cap d'Agde Méditerranée dans le Syndicat Mixte de l'aéroport Béziers Cap d'Agde mi-2023, notre contribution à l'aéroport a baissé et se stabilise à 960 153 €.

Des participations de 1 504 374 € au budget annexe du transport et de 404 055 € au budget annexe Gigamed sont envisagées.

Enfin, sont prévues dans ce chapitre les dépenses de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour 45 000 €.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 1 204 923 €.

En augmentation de 95 400 € du fait du nouvel emprunt contracté fin 2024.

Comme l'an dernier, 15 000 € sont également prévus pour pallier au paiement des intérêts dans le cadre des lignes de trésorerie.

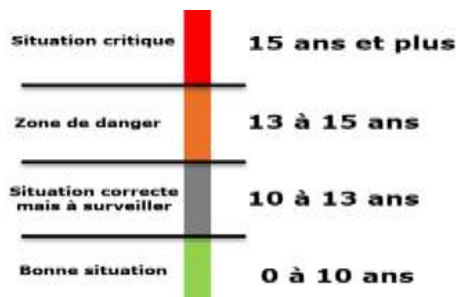
Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 15 000 €, identique à 2024, ce chapitre enregistre les écritures de titres annulés sur exercices antérieurs.

Au chapitre 68, sont inscrites des dotations aux provisions pour risques et charges, pour un montant de 200 000 € pour assurer à terme un équilibre des Parcs d'Activités Economiques Hérault Méditerranée et 9 010 € au titre de créances douteuses pour risque de non-recouvrement.

Suite aux mesures du PLF2025, notre autofinancement (chapitre 023) est amputé de **1 122 464 €** et s'établit à 1 133 411,20 € au BP 2025. Il en est de même pour notre **épargne brute** ressort à 3 418 411,20 €, et l'**épargne nette** est de -1 072 588,80 € €.

BP2025	
Recettes réelles	67 884 908.00 €
Dépenses Réelles	64 466 496.80 €
Epargne brute	3 418 411.20 €
- capital de la dette	4 491 000.00 €
Epargne nette	-1 072 588.80 €

La **capacité de désendettement** ressort à 10,72 ans au BP2025. Cet indicateur indique le nombre d'années que la collectivité mettrait pour rembourser l'intégralité de son encours de dette au 1^{er} janvier 2025 si elle y consacrait toute son épargne brute.



II.2. La dette

Le budget principal a un encours de 36 640 566 € au 1^{er} janvier 2025. L'encours du Budget Principal est bien sécurisé puisque 77,2% de l'encours est à taux fixe, ce qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part d'emprunts souscrits à taux relativement faibles sur les dernières années, permet à la CAHM une sécurisation à moindre coût.

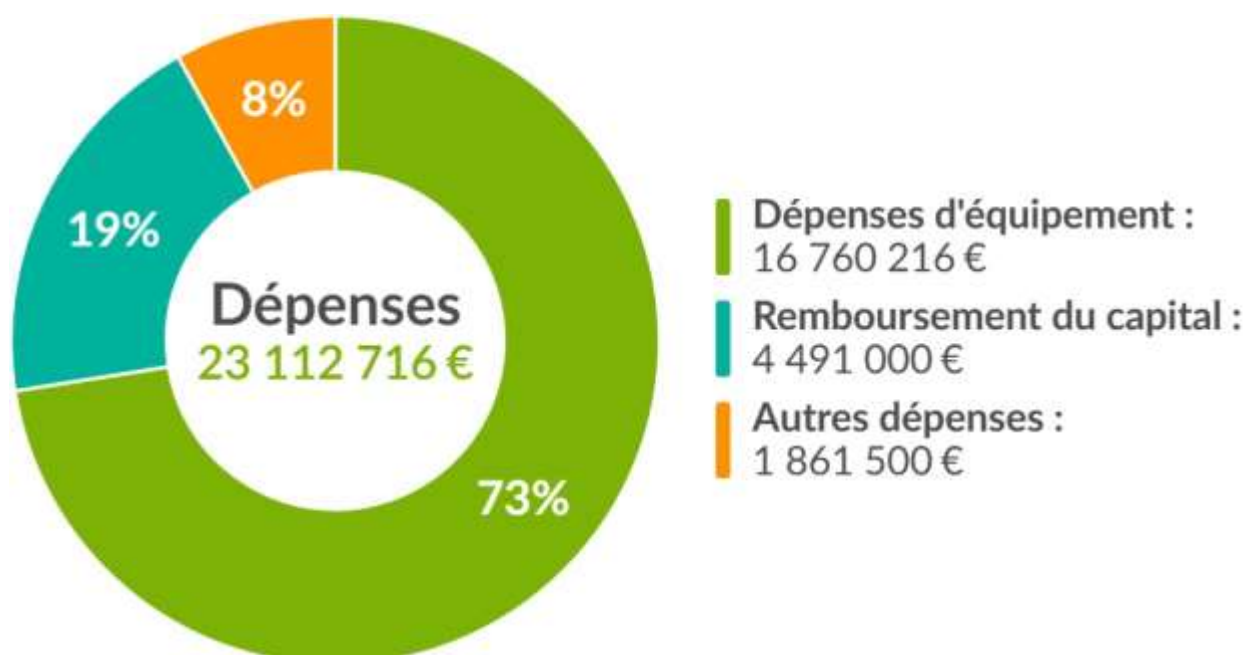
Le budget principal intègre un programme de dépenses d'équipement de 16,76 M€ qui s'équilibre avec 10 162 000 € d'emprunt, dont la simulation est la suivante :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2025	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	36 640 566	2,91%	12 ans et 7 mois	77,2% taux fixe 22,8% taux monétaires	10 162 000

La CAHM a plutôt tendance à emprunter en fin d'exercice.

II.3. Section d'investissement

A. DEPENSES



Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 21 252 216 € au BP 2025. Ces nouvelles inscriptions sont essentiellement composées de :

- 16 760 216 € de dépenses d'équipement,
- 4 491 000 € de remboursement de capital de la dette,
- 1 000 € pour des dépenses d'immobilisations financières (dépôt de garantie)

Les dépenses d'ordre sont de 1 860 500 €.

Les principaux investissements inscrits au BP 2025 ont été détaillés dans le Rapport d'orientation Budgétaire. Il s'agit principalement :

- **PAEHM : 1 502 824 €** dont **1 400 000 €** pour la requalification du Parc d'activités économiques de La Source à Vias et pour l'entretien des voiries et la continuité des travaux de performance énergétique. Une subvention du fonds vert de 79 650 € a été notifiée.
- **Soutien aux entreprises : 50 000 €** pour accompagner la croissance des entreprises et améliorer l'attractivité du territoire vers les entreprises exogènes. Le dispositif de soutien aux commerces : intervient en complément du programme d'implantation et de revitalisation des commerces en cœur de ville d'Agde et vise à conforter les 11 premières implantations, accompagner le lancement du 2ème appel à projet (+ 10 locaux) et les commerces existants.
- **Très Haut Débit : 165 000€** proposé dans la continuité du schéma directeur numérique de la CAHM.
- **En matière d'habitat : 4 191 000 €**
En réponse au programme d'actions du PLHI, les aides se poursuivent selon les différents dispositifs : sur le parc privé, amélioration de l'habitat privé (OPAH RU, le PIG, l'action façades) et sur le parc public avec le financement de la création de logements sociaux, ou encore la réhabilitation de logements en centre ancien via une enveloppe spécifique dédiée de 239 000 € issue des pénalités SRU.
Il est prévu 1 060 000 € d'aides directes de la CAHM, auxquels s'additionnent les 3 131 000 M€ gérés pour le compte de l'Etat, de l'Anah et de la Région dans le cadre du dispositif façades de Bourg Centre (en dépenses et en recettes) soit 4 191 000 €.
- **NPNRU : 945 000 €** afin de redynamiser le centre ancien d'Agde. Deux opérations nécessitent une participation de la CAHM : la création de la salle Chassefières (50 000 € de fin de travaux) et l'aménagement de l'îlot Notre Dame, projet réalisé de 2021 à 2027, avec 145 000 € prévu en 2025.
- **Locaux commerciaux : 750 000 €** pour le réaménagement des cellules commerciales. Dans le cadre de ce programme Action cœur de ville, un soutien financier FEDER de 200 000 € est inscrit.
- **Mise en valeur de la Réserve Naturelle du Bagnas et l'accueil du public : 50 000 €** pour la sécurisation de la toiture du bâtiment d'entrée du domaine du Grand Clavelet. Une subvention de 20 000 € est prévue.
- **Travaux d'urgence et mesures conservatoires sur l'Abbaye Benedictine de Saint-Thibéry : 1 110 000 €**
Les travaux prévus en 2025 sont une première phase d'intervention visant la confortation d'urgence pour le maintien de l'édifice et l'arrêt des dégradations du bâtiment. Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à hauteur de **950 000 €**.
Parallèlement, compte tenu de la sensibilité archéologique (sol et bâti) du site, il est prévu d'engager un travail de recherche et de sondages archéologiques visant à cadrer les interventions sur le bâti et orienter

le cas échéant les travaux. En 2025, ces premières investigations archéologiques ont été budgétées à hauteur de **10 000 €**.

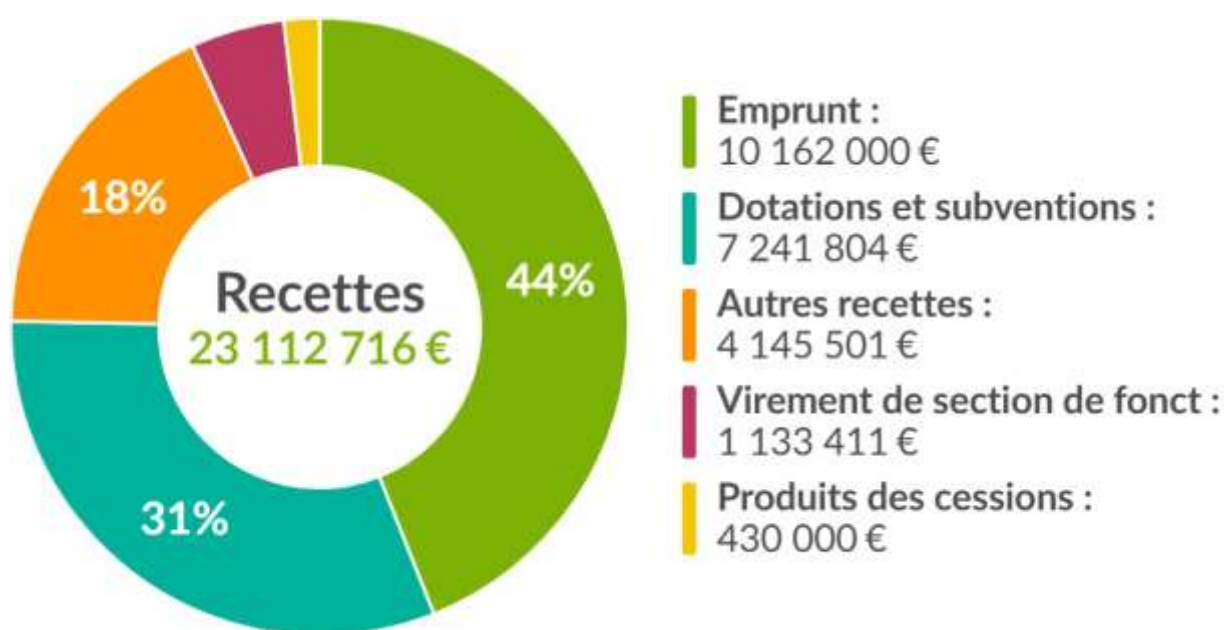
Subventions inscrites : 247 584,26 €

Participation commune de Saint Thibéry sur l'étude d'opportunité : 20 800 €

- **Réhabilitation de l'Hôtel Riquet : 450 000 €** pour la réhabilitation de l'hôtel Riquet situé sur le quartier de la Méditerranéenne, le long du Canal du Midi.
- **Centre Aquatique intercommunal d'Agde : 510 000 €** pour la fin des travaux d'aménagement de la patageoire, une nouvelle lagune de jeu à l'espace enfants ainsi que les travaux de mise aux normes de la zone technique en sous-sol.
- **Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) sur la gare d'Agde : 3 048 000 €** pour la réalisation de la première tranche de travaux. Elle concerne la réalisation du parking de 400 places situés à l'ouest du projet, pour un montant prévisionnel de **2 200 000 €**.
Parallèlement à ces travaux d'aménagement du parking, SNCF Réseau et SNCF Immobilier doivent effectuer certains travaux nécessaires à la réalisation du PEM. La CAHM sera appelée à ce titre aux financements de ces travaux à hauteur **144 900 €** (72 900 € CFI avec SNCF Immobilier et 72 000 € CFI avec SNCF Réseau).
L'année 2025 est également la première année de réalisation des travaux de l'AD'AP de la gare d'Agde, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gare et Connexions, pour lesquels la CAHM participe à hauteur de **703 100€**.
Subventions inscrites : 1 256 594 €. Au regard des différentes conventions financières concernant les études opérationnelles, les partenaires financiers seront l'Etat, la Région, le Département et la Ville d'Agde.
- **Structuration d'équipements portuaires qualitatifs sur le Canal du Midi : 395 000 €** dont 350 000 € pour le démarrage des travaux de la halte fluviale à Portiragnes et 45 000 € pour la phase PRO et la préparation du marché travaux du projet d'extension du port fluvial sur le canal du Midi à Agde.
- **Schéma des modes doux, réseau cyclable et piste cyclables : 765 000 €** dont 700 000 € pour la phase 2 des travaux d'aménagement et 50 000 € d'acquisition foncière.
- **Maintien de l'effort de maintenance et de modernisation des moyens internes et du patrimoine intercommunal**
1 261 300 € sont inscrits pour le programme de renouvellement et de modernisation du matériel (remplacement des véhicules réformés, des balayeuses) et équipements pour les services opérationnels.
250 000 € de crédits sont prévus pour l'entretien et la restauration des bâtiments et équipements intercommunaux.
De plus, afin de maintenir en condition opérationnelle le parc informatique, de répondre aux besoins matériels et logiciels de ses services, et de mettre en œuvre les outils nécessaires à la sécurisation de ses systèmes d'information **309 800 €** sont programmés sur l'opération 801 « Systèmes d'information ».
La phase 3 des travaux d'aménagement du parking de l'aire d'accueil gens du voyage a été estimée à **324 000 €** à l'opération 2102. Le solde attendu des subventions est de 28 074.71 € pour 2025 (sur 108 000€ notifiés).
Enfin, **130 000€** sont réservés à la revalorisation d'espaces verts dans les communes et **80 000€** à l'opération 1003 « Métiers d'Art » pour des travaux et acquisitions.
- **Contribution à la Ligne Nouvelle Montpellier – Perpignan : 145 000 €**
Pour 2025, le montant à verser pour la CAHM est de **145 000 €** pour la CFI Etudes et la nouvelle convention au titre des études et acquisitions foncières préalables aux travaux de la phase 1.

- **Dispositifs d'aide aux projets communaux et à la valorisation du patrimoine : 545 500 €**
Comme chaque année, le dispositif d'aide à l'investissement pour les projets communaux se poursuit, en allouant une enveloppe de **500 000 €** visant à cofinancer des projets d'embellissement de centre-bourgs et de valorisation patrimoniale et paysagère des villages.
Enfin, une enveloppe de **25 500 €** est consacrée à la restauration du petit patrimoine des communes, non protégé, ainsi qu'une enveloppe de **20 000 €** pour leur patrimoine mobilier classé.
- **Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) à Pézenas : 100 000 €** afin de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre sur ce projet initié par la Ville de Pézenas, et dont le pilotage est repris par la CAHM au titre de sa compétence mobilités.

B. RECETTES



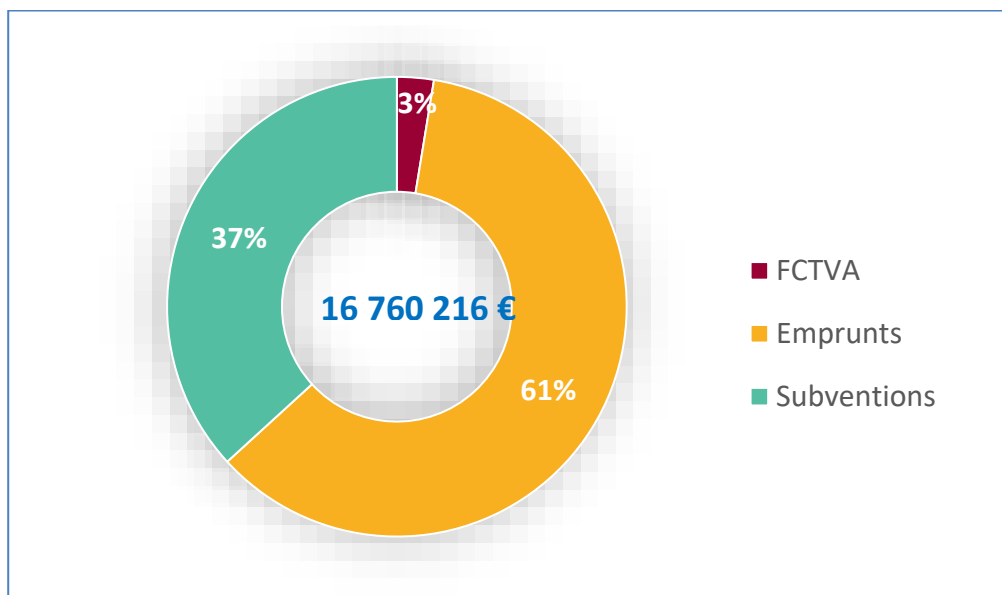
Financement des dépenses d'équipement

16 760 216 € de dépenses d'équipement au budget principal se finançant ainsi :

- 6 164 797 € de subventions des différents partenaires financiers
- 433 419.27 € de FCTVA
- Emprunt 10 162 000 €

Rappelons ici, que l'article 30 du PLF 2025, prévoit une baisse du taux de FCTVA de 16,40% à 14,850% soit une baisse de recette de 112 000 €. De plus, les autres dispositions du PLF impactant la section de fonctionnement (dotation, inflation...) ont pour conséquence un recours à l'emprunt plus conséquent de + 1,23 M€ .

Au montage budgétaire, la CAHM ne dispose pas de capacité d'autofinancement pour financer ses projets qui le sont uniquement par l'emprunt, les subventions et le FCTVA. En outre, des projets d'investissement inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement ont dû être décalés (exemple : construction du siège de l'agglo).



Nos recettes propres sont suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice 2025.

Il est d'ores et déjà proposé un ajustement pour deux projets d'investissement gérés en autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP), depuis l'exercice 2024 (délibération 004324 du 18/12/2023), sans modification du montant total de l'AP :

- **Schéma des modes doux, réseau cyclable et piste cyclables (opération 2306) : 765 000 €**

Date	Acte	Montant Total TTC	Crédits de paiement		
			2024*	2025	Exercices au-delà
18/12/2023	Délib.004324	2 530 000.00 €	200 000.00 €	765 000.00 €	1 565 000.00 €

*CP2024 = 730 000 € (BP2024) - 530 000 € (BS2024) = 200 000 €

- **Systèmes d'information (opération 801) : 309 800 €**

Date	Acte	Montant Total TTC	Crédits de paiement		
			2024	2025	Exercices au-delà
18/12/2023	Délib.004324	1 478 250.00 €	278 250.00 €	309 800.00 €	890 200.00 €

III. BUDGETS ANNEXES

III.1. Budgets Annexes des PAEHM

Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

ROUBIÉ	Fonctionnement	Investissement
	335 118.61 €	270 000.00 €

Il propose, sur une superficie totale de 4,5 Ha, des lots viabilisés pour aménager des bâtiments d'activités. 45 000€ sont inscrits en 2025, dont 25 000 € d'études complémentaires programmées dans le cadre d'une évolution du programme de ce parc.

Un emprunt d'équilibre de 317 460 € est inscrit.

Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

J. CŒUR	Fonctionnement	Investissement
	100 005.00 €	100 005.00 €

Le projet de parc d'activités économiques « Jacques Cœur » est en cours d'étude sur un périmètre d'environ 10 Ha au sud de la commune de Montagnac.-Le portage de ce projet étant en cours de définition, une enveloppe de 100.000 € de frais d'études est inscrite au budget annexe pour l'année 2025.

Un emprunt de 100 005 € est inscrit.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

LE PUECH	Fonctionnement	Investissement
	299 545.16 €	233 000.00 €

Ce pôle économique, composé de 34 lots sur plus de 8 Ha est en fin de commercialisation et accueille à ce jour une trentaine d'entreprises dans les secteurs du commerce, artisanat, automobile, construction et service. 55 000 € inscrits en 2025 dont 40 000 € en prévision de l'aménagement de stationnement de toute la zone. Les dernières ventes de lots seront réalisées courant 2025.

Un emprunt de 233 000 € est inscrit.

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

AUDACIEUX	Fonctionnement	Investissement
	35 005.00 €	0.00 €

Ce parc d'activités économiques d'une surface de 4.2 Ha est composé de 22 lots. Ce site économique est en fin de commercialisation et accueille à ce jour une vingtaine d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, la construction et le service. Les dernières ventes de lots seront réalisées courant 2025. 35 000 € sont prévus en dépenses.

Budget Annexe PAEHM La Capucière / Hélio-pôle à Bessan

CAPUCIERE	Fonctionnement	Investissement
	1 690 706.14 €	1 175 000.00 €

310 000 € sont inscrits en 2025, dont essentiellement 270 000 € de travaux de branchements électriques et 30.000 € d'acquisitions. La commercialisation des lots a débutée en 2019 et ce sont plus de 25 entreprises de différentes filières qui ont déjà fait le choix de s'implanter sur ce parc pour contribuer à la création de plus de 500 emplois. Notamment le projet d'ensemble commercial de 4.5 hectares porté par la SNC Bessan Développement / Groupe Intermarché dont les travaux d'aménagement ont démarré en septembre 2023 pour une livraison courant 2025.

Budget Annexe PAEHM « Extension La Source » à Vias :

EXTENSION	Fonctionnement	Investissement
	100 005.00 €	100 005.00 €

Le périmètre d'étude est d'environ 15 Ha. Afin d'identifier les enjeux présents sur le site d'étude notamment sur le volet environnemental, adapter le périmètre en conséquence et définir le programme d'aménagement, une

enveloppe de 100 000 € d'études est inscrite pour l'année 2025 sur le budget annexe suite aux résultats de l'étude faune flore finalisée début 2024.

Un emprunt de 100 005 € est inscrit.

Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

MEDITERRANÉENNE	Fonctionnement	Investissement
	943 600.31 €	765 000.00 €

Le projet de la Méditerranéenne se poursuit avec, en 2025, l'obtention prévisionnelle des autorisations administratives. Pour rappel, la concession d'aménagement a été attribuée le 15 février 2021 à GGL Groupe – GGL Aménagement - PROMEO. 30 000 € de travaux sont inscrits au budget primitif 2025.

Budget Annexe Hameau Agricole de Montagnac :

HAMEAU AGRICOLE MONTAGNAC	Fonctionnement	Investissement
	410 000.00 €	410 000.00 €

Dans le cadre de ses compétences en matière d'actions agricoles et d'aide au maintien et au développement de l'agriculture sur son territoire, la CAHM a déclaré d'intérêt communautaire la création d'un Hameau agricole, nommé « HAMEAU AGRICOLE DE MONTAGNAC ». Ainsi, un nouveau budget annexe, assujéti à la TVA, a été créé. Une enveloppe budgétaire de 410 000 € a été prévue pour la réalisation de travaux pour l'exercice 2025. Un emprunt d'équilibre de 410 000 € est inscrit.

Budget Annexe Hameau Agricole de Saint-Thibéry

HAMEAU AGRICOLE ST THIBERY	Fonctionnement	Investissement
	59 233.00 €	42 883.00 €

Ce budget retrace essentiellement les loyers perçus sur le Hameau.

III.2. Budget Annexe EAU

EAU	Fonctionnement	Investissement
	10 325 190.00 €	5 907 449.00 €

La section de fonctionnement de ce budget s'équilibre à 10,33M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 7,10M€, en baisse de 4,84% par rapport à 2024 et les dépenses d'ordres sont de 3,23M€.

Les charges à caractère général sont de 3,44M€ et les dépenses de personnel de 1,17M€.

La CAHM a achevé l'élaboration des documents stratégiques des nouvelles réglementations à l'issue du vote et passage en enquête publique des zonages.

Ainsi, un programme intercommunal, hiérarchisé et chiffré des travaux est dressé. Il retrace la politique de l'eau des prochaines années pour faire face aux défis de demain et concilier l'aménagement du territoire et le

changement climatique, l'objectif premier étant de maintenir l'exploitation du service public de l'eau potable sur toutes les communes.

Dans ce cadre, des études de maîtrise d'œuvre ont été initiées pour la création d'un nouveau réservoir d'eau potable sur la commune de Castelnau de Guers et la réhabilitation du réservoir qui dessert les communes de Florensac et Pomérols. Ces opérations se dérouleront sur plusieurs exercices comptables.

Toujours dans l'optique d'améliorer et de fiabiliser son rendement du réseau, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de branchements, de vannes et de compteurs et la commune de Castelnau de Guers, qui a fait l'objet de casses successives, fera l'objet de travaux de réhabilitation en priorité.

Parallèlement, en application des prescriptions des Déclarations d'Utilités Publiques, à l'issue des travaux d'équipement du forage de la Barquette sur la commune de Bessan, la maîtrise d'œuvre a été lancée pour supprimer le puits, créer et équiper le second forage.

Les études et travaux sur les communes de Nézignan l'Evêque et Bessan vont se poursuivre dans le courant de l'année 2025 pour mettre en compatibilité les prescriptions de la DUP et les ouvrages sur le terrain.

Le renouvellement des vannes, la sectorisation, la supervision du système eau potable et le déploiement de la télérelève seront poursuivis en 2025 avec une priorité pour les communes en régie.

Avec l'acceptation du permis de construire, les travaux relatifs à la construction du bâtiment qui accueillera sur la commune de Bessan la Direction Eau/Assainissement, Défense Extérieure Contre l'Incendie et Pluvial vont se poursuivre en 2025 et 500 000 € sont inscrits en 2025 au budget Eau (+500 000 € au budget Assainissement)

La poursuite des travaux pour raccorder les communes de Cers et Portiragnes est programmée pour ce nouvel exercice avec la validation définitive du foncier notamment sur la commune de Portiragnes. Cette opération, phasée en trois exercices financiers projette un raccordement prévisionnel au plus tard en 2026 et ainsi une économie à terme sur la ressource Astien.

Des travaux de renouvellement de réseaux et/ou branchements sont programmés sur les communes de Nézignan l'Evêque (centre-ville), Pézenas (Bd de Verdun pour partie), Agde (secteur la Flânerie et dans les rues en frange urbaine pour reprendre les branchements au regard du programme voirie), Pomérols (Av de la Méditerranée), Portiragnes (poursuite des études sur le secteur de Bel Air dans la continuité des aménagements de la rue des bassins) ...

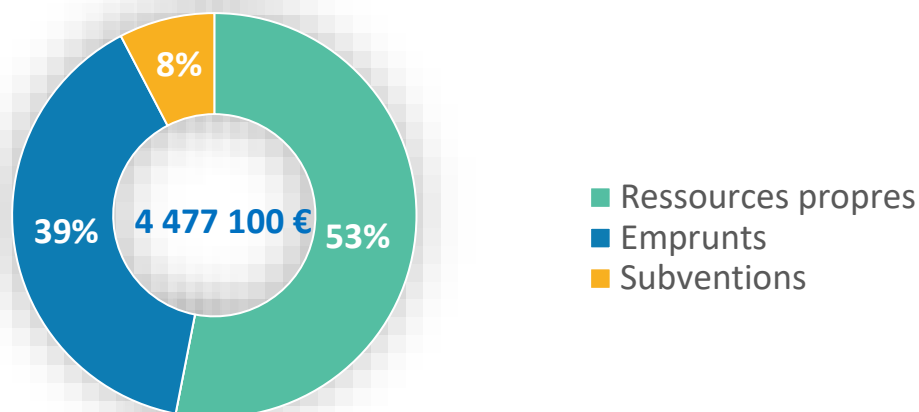
25 000 € sont inscrits pour le renouvellement du matériel.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipement devraient s'élever à 4 477 100 €.

Elles devraient être financées en partie avec :

- des ressources propres de 2 375 728.68 €,
- des subventions pour un montant de 342 371.32 €
- et un emprunt prévisionnel de 1 759 000 €.

Financement des dépenses d'équipement



Le remboursement du capital de la dette est quant à lui de 650 349 € et un virement de la section de fonctionnement est prévu à 1 926 077.68 €.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement 2025 seront réactualisés en fonction du coût de la vie. L'agglomération souhaite conserver des tarifs d'eau potable différents par commune le temps d'homogénéiser la qualité, le niveau de service et à terme harmoniser les tarifs applicables en fonction des particularités du service.

III.3. Budget Annexe ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement
	8 978 700.00 €	9 014 091.00 €

Le fonctionnement de ce budget s'équilibre à 8,98M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4,26M€, en augmentation de 1,35% par rapport à 2024, et les dépenses d'ordres sont de 4,71M€.

Les charges à caractère général sont de 2,27M€ et les dépenses de personnel de 0,92M€.

L'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations à l'issue du vote et passage en enquête publique des zonages est achevé et le programme intercommunal est hiérarchisé et chiffré des travaux à effectuer. Il retrace la politique de l'assainissement des prochaines années pour faire face aux défis de demain pour concilier l'aménagement du territoire et la préservation des milieux, l'objectif premier étant de maintenir l'exploitation du service public de l'assainissement sur toutes les communes.

Toujours dans l'optique d'améliorer le fonctionnement de son système et ainsi préserver l'environnement, le programme se poursuit : réhabilitation de réseaux, des postes de refoulement, des stations d'épuration, réhabilitation et extension des stations d'épuration de Pézenas et Montagnac ainsi que sur le poste de refoulement entrée de station d'épuration d'Agde avec sa filière boues.

Les réseaux et/ou branchements d'assainissement seront réhabilités sur les communes d'Agde, Pézenas, Nizas, Vias, Pomérols, Bessan, Lézignan la Cèbe, Saint Thibéry et Montagnac.

Ce programme permettra de réduire les nuisances pour les usagers en cas de pluies importantes et limiter les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Le réseau du boulevard de Verdun sur la commune de Pézenas sera réhabilité en évitant les interruptions de circulation non programmées. Il en sera de même sur l'allée de la Flânerie et la fin de l'avenue de Saint Vincent où les projets seront validés.

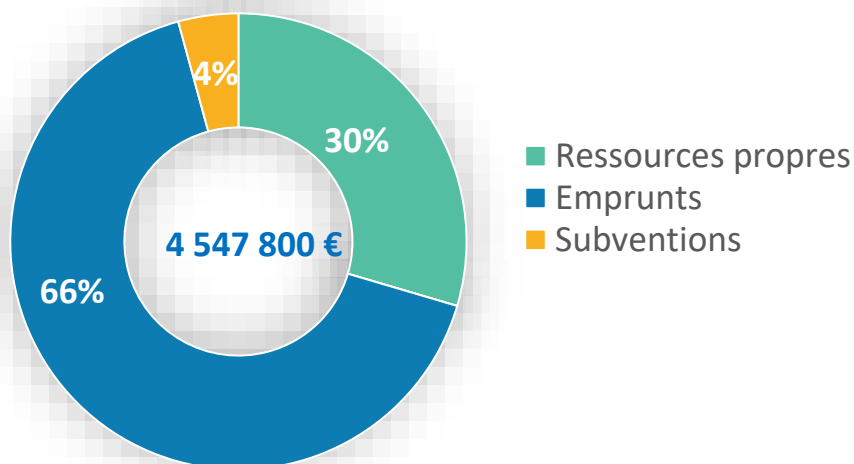
Avec l'acceptation du permis de construire, les travaux relatifs à la construction du bâtiment qui accueillera sur la commune de Bessan la Direction Eau, Assainissement, Défense Extérieure Contre l'Incendie et Pluvial vont se poursuivre en 2025 et 500 000 € sont inscrits en 2025 au budget Assainissement (+500 000 € au budget Eau).

118 000 € sont prévus pour l'acquisition de terrains, en lien avec les stations d'épuration de Castelnaud de Guers et Montagnac, à des particuliers et 59 800 € sont inscrits pour le renouvellement du matériel.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipements devraient s'élever à 4,55 M€ et être en partie financées par un emprunt de 3,01 M€.

Ainsi, le prévisionnel des dépenses d'équipement s'élèvent à 4 547 800 € et se finance avec des ressources propres de 1 344 364.91 €, des subventions de 193 435.09 € et un emprunt prévisionnel de 3 010 000 €.

Financement des dépenses d'équipement



Le remboursement de la dette s'élève à 2 610 491 € et le virement de la section de fonctionnement est prévu à 2 214 855.91 €.

Comme pour le budget Annexe EAU, les tarifs de l'eau et de l'assainissement 2025 seront réactualisés en fonction du coût de la vie. L'agglomération souhaite conserver des tarifs d'assainissement différents par commune le temps d'homogénéiser la qualité, le niveau de service et à terme harmoniser les tarifs applicables en fonction des particularités du service.

III.4. Budget annexe GEMAPI

GEMAPI	Fonctionnement	Investissement
	2 086 887.00 €	4 423 465.00 €

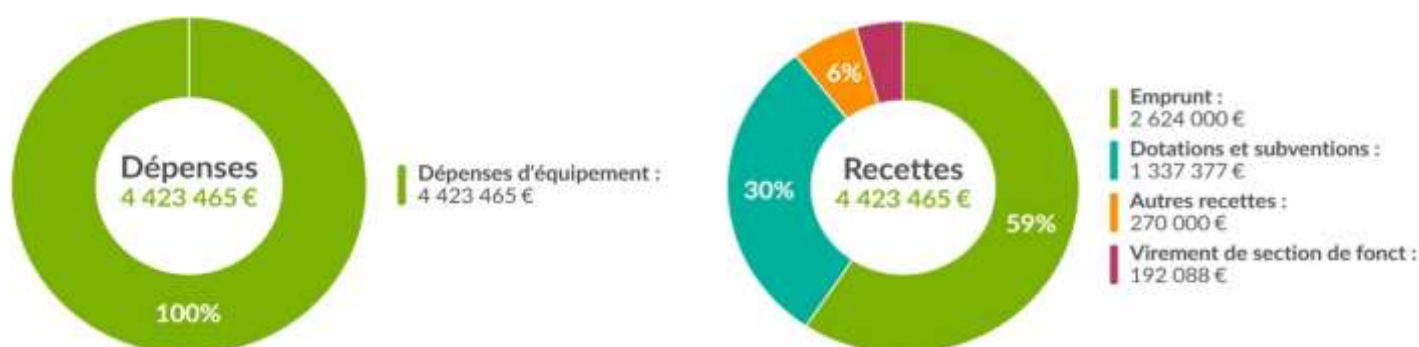


Le fonctionnement du Budget Annexe « Gemapi » s'équilibre à 2,09M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1,62M€, en baisse de 1,93% par rapport à 2024, et les dépenses d'ordres sont de 0,46M€.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont d'environ 705 000 € et les dépenses de personnel de 691 500 €.

Les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau confiées à des entreprises du fait de l'ampleur des prestations se poursuivent en 2025 (fleuve Hérault, bassins-versants de la Peyne, de la Boyne et des petits affluents de l'Hérault). Ainsi l'ensemble des linéaires de cours d'eau seront couverts par un plan de gestion validé et réalisé.

Un produit de Taxe Gemapi de 1 800 000€ pour l'année 2025 est proposé, identique à celui des années précédentes.



En investissement, 4,42 M € sont inscrits afin de poursuivre les opérations engagées. 345 000 € sont prévus afin de réaliser des travaux de restauration morphologique et de reconquête de la biodiversité sur l'Ensigaud (création d'un piège à embâcles en amont de la zone urbaine de Montagnac), des travaux de restauration de sites particuliers sur la Boyne et la Thongue.

➤ Protection du littoral : 1,54 M€

Dans le cadre de la deuxième phase des travaux innovants de protection du littoral du Grau d'Agde, la conception et l'implantation des modules seront réalisés, ainsi que le ré-ensablement de la plage. Dans le cadre de l'appel à projet ANEL/CEREMA, au regard des résultats des suivis et de la validation de financeurs, la pose de lignes

supplémentaires de filets de l'atténuateur des houles sur Vias Ouest sera mise en œuvre L'étude de maîtrise d'œuvre en vue de préserver le littoral de Portiragnes du phénomène d'érosion devra permettre l'obtention des autorisations. 334 080 € de subventions sont inscrites.

➤ **Systèmes d'endiguement :**

Les études pré-opérationnelles, inventaires et relevés se poursuivent afin d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux de confortement ou de création des systèmes d'endiguement (pour un montant de **1,22M€**) et de renaturation de la Peyne (pour un montant de **345 130€**).

734 000 € pour les travaux de restauration et d'amélioration de la station d'exhaure de la digue de Cazouls.

En fonctionnement, **717 300€** sont prévus pour la gestion des systèmes d'endiguements de protection contre les inondations et stations d'exhaure et les travaux d'entretien.

45 000 € pour la fin des travaux de restauration de **l'épanchoir n°9** situé à Vias (débutés en 2024).

➤ **Acquisition de matériel technique : 161 450 €**

Deux acquisitions sont prévues : une remorque forestière équipée d'une grue, spécifique pour l'évacuation des embâcles et un engin multifonction porte-outils pour divers usages.

Ainsi, le montant prévisionnel des dépenses d'équipements s'élève à 4 423 465 €. Proposé au vote sans reprise de résultat, ces investissements 2025 se financent avec 2,624 M€ d'emprunt, 690 977 € de subventions, 646 400 € de FCTVA et 462 088 € de ressources propres. Le virement de la section de fonctionnement est de 192 088 €.

III.5. Budget Annexe TRANSPORT

TRANSPORT	Fonctionnement	Investissement
	4 591 382.00 €	17 500.00 €

Le fonctionnement du Budget Annexe « Transport » s'équilibre à 4,59M€. Le versement mobilité (VM) sur l'année 2025 est estimé à 2,90 M€ en recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4,57M€, en augmentation de 10,55% par rapport à 2024, et les dépenses d'ordres sont de 17 500 €.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont de 4,46 M€ et les dépenses de personnel de 103 000 €. L'adhésion à ATMO Occitanie est de 10 635.24 €.

➤ **Délégation de Service Public de Transport (DSP) : 4,45 M€**

Dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public de Transport, de nouvelles dispositions sont envisagées avec une amélioration de l'offre de transport sur la CAHM. Il est donc envisagé une augmentation du coût global de la DSP de +500 000 € par rapport à 2024, soit un montant de 4,45 M€ pour 2025.

Ces dépenses d'investissement sont uniquement financées par des ressources propres.

III.6. Budget Annexe GIGAMED

GIGAMED	Fonctionnement	Investissement
	603 055.00 €	146 800.00 €

Le fonctionnement de ce budget s'équilibre à 0,60M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 0,46M€, en hausse de 4,99% par rapport à 2024 et les dépenses d'ordres sont de 146 800€.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont de 326 620€ et les dépenses de personnel de 115 000€.

Au chapitre 011, les 326 620 € regroupent majoritairement les charges énergie/eau et des contrats de prestations de services. Les budgets* « communication » et « réceptions » sont respectivement de 10 000 € et 7 500 €. Ainsi, l'offre d'accompagnement de Gigamed est composée :

- Des prestations de services des consultants experts dans le cadre des programmes : 180 000 €
 - o D'incubation : 30 000 €. Promotion de 6 startups accompagnées jusqu'aux 1^{ères} ventes. Financé à hauteur de 12 000 € par la Région.
 - o D'accélération : 120 000 €. Coaching de 6 startups à fort potentiel. Déclenchées si financées en totalité
- De l'action collective APUI : 20 000 €. Accompagnement de l'innovation dans les économies d'eau pour les campings financée en totalité par Atout France (Convention nouée en 2024)
- Des prestations de communication*
- Des réceptions*, dont 5 000 € pour des déjeuners Gigamed/ateliers avec les entreprises du territoire

Les loyers et réservations de salles générés sur les deux sites Gigamed et Gigamed Explore sont évalués à 55 000€ pour 2025.

Ces programmes bénéficient de subventions de la Région Occitanie, d'Atout France et de FrenchTech pour 144 000 € et les loyers perçus pour Gigamed et Gigamed Explore sont objectivés à 55 000 €.

III.7. Budget Annexe des Ordures Ménagères

OM	Fonctionnement	Investissement
	25 151 799.00 €	0.00 €

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue et encaissée sur ce budget annexe est entièrement reversée au SICTOM Pézenas-Agde. Le taux n'a pas été modifié depuis 2010 et il sera reconduit pour l'année 2025 à 15,44%.

Comme la taxe foncière, les valeurs locatives servant de base de calcul à la TEOM, ont été revalorisées.

IV. DETTE CONSOLIDEE

IV.1. Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2025

Cette partie présente la position synthétique de notre encours de dette au 1^{er} janvier 2025 et les perspectives pour l'exercice à venir. Elle est bâtie dans le respect du décret 2016-841 du 24 juin 2016 qui précise dans son article 1 alinéa 3° que celui-ci doit comporter des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elle présente notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La dette de la communauté ressort à **90 658 823 € tous budgets confondus** au 1^{er} janvier 2025 pour un **taux de 2,74%** et une **durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 9 mois**.

Sur l'exercice 2024, la Communauté a souscrit 3 contrats, en a consolidé 1 (en gris) et en a remboursé 1 sur le budget de « La Capucière ». Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2024	Durée	Taux payé
Principal	2023-04-C	La Banque Postale	5 000 000 €	29/09/2023	5 000 000 €	15 ans	Taux fixe 3,91%
Assainissement	2024-02	La Banque Postale	2 175 000 €	Nov 2024	2 175 000 €	20 ans	Taux fixe 3,46%
Eau	2024-03		475 000 €	Nov 2024	475 000 €	20 ans	Taux fixe 3,46%
Principal	2024-01 *	Caisse d'Epargne	4 100 000 €	08/11/2024	-	15 ans	Taux fixe 3,32%

**cet emprunt comprend une phase de mobilisation jusqu'au 18/02/2025. Nous ne prévoyons pas de consolidation avant cette date. Il n'apparaît donc pas dans l'encours au 1^{er} janvier 2025 mais bien dans celui au 31/12/2025.*

Le remboursement de l'emprunt sur le budget de « La Capucière » (n° 2018-02) a eu lieu fin juillet 2024 pour un montant de 5M€. Ce contrat, souscrit en 2018 sur une durée de 10 ans, était indexé sur de l'Euribor 3 mois + 0.65% avec un remboursement Infine du capital. Il est à noter que la CAHM n'a payé aucune indemnité pour ce remboursement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux, tous budgets confondus :

	Encours au 1er janvier 2025	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	73 033 590	80,6%	2,46%	13 ans et 4 mois	106	1A
Taux fixes	73 033 590	80,6%	2,46%	13 ans et 4 mois	106	1A
Taux monétaires	17 625 234	19,4%	3,93%	10 ans et 4 mois	21	1A
Euribor 12 mois	1 760 000	1,9%	3,79%	7 ans	1	1A
Euribor 3 mois moyenné	1 464 377	1,6%	4,04%	4 ans et 2 mois	4	1A
Euribor 3 mois	14 400 857	15,9%	3,94%	11 ans et 5 mois	16	1A
Total	90 658 823	100,0%	2,75%	12 ans et 6 mois	127	

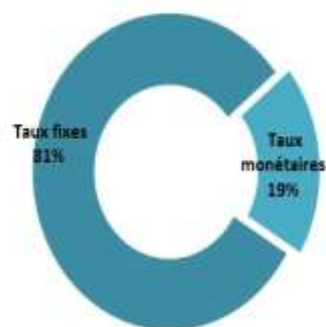
Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 81% de l'encours sur taux fixe.

La communauté ne détient plus de contrat sur taux fixe alternatif puisque celui-ci a été basculé en taux fixe pur.

Avec 19% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté subit les variations des taux observées. Cette constante a un taux actuariel de 3,93% avec une possibilité de légère baisse pour l'année à venir.

Le coût moyen global projeté sur le futur budget est de 2,75%.

Répartition de l'encours par type de taux
Stock au 1er janvier 2025



IV.2. Position des contrats structurés

Au 1^{er} janvier 2025, la communauté ne détient plus de tirage sur taux fixe alternatif. En juillet 2024, une renégociation a été réalisée sur ce contrat afin que la Communauté ne subisse plus de risque de taux. Il a donc été renégocié en taux fixe pur.

IV.3. Répartition de l'encours par prêteurs

Dans toutes nos consultations bancaires, nous mettons en concurrence les prêteurs, mais force est de constater que dernièrement, un prêteur se distingue nettement. En effet, depuis l'augmentation des taux d'intérêts, le coût de la dette évolue et la Communauté d'Agglomération a particulièrement veillé à la contraction d'emprunts au plus bas coût, ce qui explique une moindre diversification des prêteurs.

L'encours de dette reste tout de même assez bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local, et nous l'avons un peu plus diversifié depuis l'an dernier.

Répartition par prêteurs



La répartition de l'encours de dette entre les différents prêteurs finançant le secteur public local est la suivante :

Au 1er janvier 2025	Dette classique	Dette "revolving"	Ligne de trésorerie	Total des engagements
SFIL / DCL / CLF	38 826 655			38 826 655
Caisse d'Epargne	11 542 230		2 000 000	13 542 230
Arkéa	9 686 250		4 000 000	13 686 250
La Banque Postale	9 551 813			9 551 813
Crédit Agricole	8 488 703	1 280 488		9 769 191
Crédit Mutuel	6 840 464			6 840 464
Crédit Coopératif	1 997 801			1 997 801
Crédit Foncier	1 577 752			1 577 752
Société Générale	866 667			866 667
TOTAL	89 378 335	1 280 488	6 000 000	96 658 823

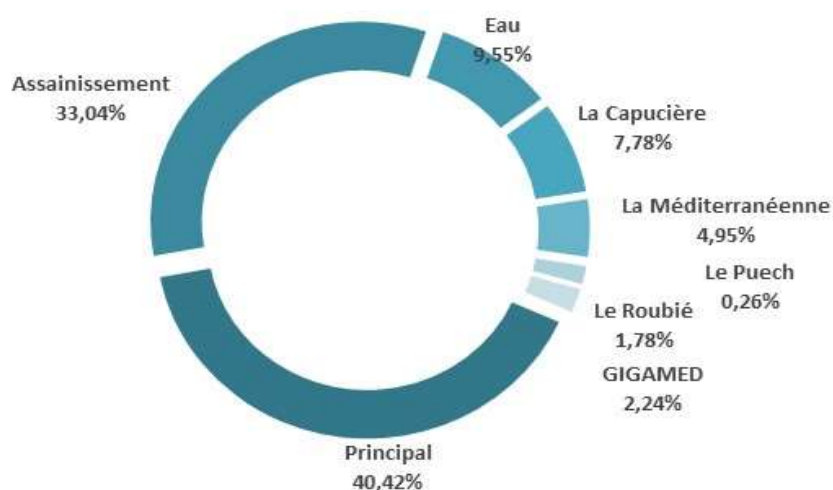
IV.4. Répartition par type de taux par budget

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2025	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	36 640 566	2,91%	12 ans et 7 mois	77,2% taux fixe 22,8% taux monétaires	10 162 000
Assainissement	29 953 601	2,81%	14 ans et 10 mois	97,03% taux fixe 2,97% taux monétaires	3 010 000
Eau	8 656 413	2,26%	16 ans et 2 mois	99,8% taux fixe 0,2% taux monétaires	1 759 000
La Capucière	7 049 021	3,29%	6 ans	23,6% taux fixe 76,4% taux monétaires	-
La Méditerranéenne	4 486 241	2,70%	6 ans et 8 mois	38,7% taux fixe 61,3% taux monétaires	-
Le Puech	232 045	3,89%	11 mois	100% taux monétaires	-
Le Roubié	1 612 500	0,57%	5 ans et 8 mois	100,0% taux fixes	-
GIGAMED	2 028 437	0,64%	15 ans et 6 mois	100,0% taux fixes	-
GEMAPI	Pas de dette sur ce budget				2 624 000
Jacques Cœur	Pas de dette sur ce budget				100 005
Extension La Source	Pas de dette sur ce budget				100 005
Hameau Agricole de Montagnac	Pas de dette sur ce budget				410 000

Au 1^{er} janvier 2025

Répartition de l'encours par budget



IV.5. Perspectives sur l'exercice 2025

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires à hauteur de 18 165 010 € en complément de l'emprunt de 4,1M€ sur le budget principal déjà signé mais non mobilisé à ce jour. La simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Montant	Taux	Durée	Commentaires
Principal	10 162 000 €	Taux fixe 3,21% €3M (flooré à 0%) +0,80%	15 ans	50% Taux fixe / 50% taux monétaire
Assainissement	3 010 000 €	Taux fixe 3,27%	20 ans	Tarification à l'utilisateur (taux fixe = charges certaines)
Eau	1 759 000 €	Taux fixe 3,27%	20 ans	Tarification à l'utilisateur (taux fixe = charges certaines)
Gémapi	2 624 000 €	Taux fixe 3,27%	20 ans	Taxe au contribuable (taux fixe = charges certaines)
Autres Budgets : Jacques Cœur Extension La Source Hameau Agricole	100 005 € 100 005 € 410 000 €	E3M (flooré à 0%) +0,70%	10 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets

Les emprunts simulés tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire. Tous les emprunts sont simulés avec une date de mobilisation au 1^{er} juin 2025 en amortissement trimestriel et linéaire. Sachant que généralement, la CAHM a plutôt tendance à emprunter en fin d'exercice.

Le choix définitif sur les conditions de taux sera réalisé en fonction de nos besoins et de l'évolution des marchés financiers à la date de la souscription des nouveaux emprunts.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2025 aurait les caractéristiques suivantes (tous budgets confondus) :

- Encours prévisionnel : 102 086 719 €
- Taux moyen : 2,87%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 13 ans et 1 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 76,77%
- Répartition de la dette à taux variable : 23,23%

V. BUDGETS CONSOLIDÉS

BUDGETS 2025	Fonctionnement	Investissement
PRINCIPAL	69 399 908.00 €	23 112 716.00 €
BUDGETS ANNEXES	55 710 231.22 €	22 605 198.98 €
BUDGETS CONSOLIDÉS	125 110 139.22 €	45 717 914.00 €